Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260617-115_06_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 17 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Le mercredi dix-sept juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi onze juin conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 27	Nombre de votants : 28
Nombre de procurations : 1	Nombre de votes pour : 28
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. NICOLLE Henri, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. CHENAIS Anthony, Mme ROBIN Véronique, M. AIT LAHBIB Brahim, Mme BLANCHARD Agnès, M. DELINOTTE Thibault, M. ROPERT Lilian, M. BAYET Eric, M. BOUVET Gaëtan, M. BOURTOURAULT Michel, Mme CARRER Laurence, M. PRIMAULT Olivier, Mme CHAUVEL Elodie, Mme TANCEREL Béatrice, Mme LESAGE Catherine, Mme DEBROIZE Anne, M. MENEUST Philippe, Mme RACAPE Hélène, Mme BOURUMEAU-FLORET Karine, M. BLANCHARD Ronan, M. BELLANGER Rodolphe.

Absents Excusés :

Mme. HUON Christine procuration à Mme LE BOULER Valérie, Mme RIC Caroline,

M. NICOLLE Henri a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 11 juin 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 est lu et arrêté.

115_06_2026 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE POSTE (MISSIONS) – SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Monsieur Thibault DELINOTTE, Conseiller Municipal délégué à la citoyenneté, la jeunesse et aux affaires générales, expose à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou modifiés par son organe délibérant.

Considérant qu'un poste à temps complet d'Animateur.rice appartenant au cadre d'emploi des Adjoints d'animation (Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Adjoint d'animation principal de 1ère classe) a été créé par délibération n°165-11-2004 en date du 12 novembre 2004,

Considérant qu'aucun agent n'a été affecté à ce poste suite au départ d'un agent titulaire,

Considérant les mobilités au sein du service Enfance-jeunesse ainsi que l'évolution des missions relatives au poste, qui ne correspondent plus à la délibération initiale,

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260617-115_06_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- Le maintien d'un poste d'Animateur Enfance fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoints d'animation (Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Adjoint d'animation principal de 1ère classe), emplois relevant de la catégorie C de la Fonction Publique Territorial, à temps complet,

- La réécriture des missions comme suit :
  Missions sur les temps périscolaires :
  - Surveiller le temps des repas,
  - Aider les plus jeunes à prendre leur repas, encourager les enfants à goûter,
  - Assurer l'animation pour un groupe d'enfants durant les temps d'accueil,
  - Elaborer des projets en lien avec le projet éducatif de la structure,
  - Proposer et mettre en place des activités adaptées aux tranches d'âge des enfants,
  - Gérer une salle d'activités et du matériel spécifique : définir les besoins, organiser et aménager les espaces d'activités,
  - Veiller au bon respect de l'application des règles d'hygiène et de sécurité tout en assurant une vigilance sanitaire,

  Missions sur les temps extrascolaires :
  - Encadrer les groupes d'enfants,
  - Proposer des projets d'animations et contribuer au projet pédagogique défini avec l'équipe,
  - Mettre en place les activités (artistiques, culturelles, manuelles, d'expression, sportives, jeux etc),
  - Veiller à ce que les activités se déroulent en sécurité, à l'intérieur de la structure d'accueil ainsi que lors des activités à l'extérieur.

  Missions occasionnelles :
  - Accueillir et répondre aux questions des parents, les contacter en cas de difficulté ou d'urgence,
  - Transmettre à la hiérarchie les questions, remarques et difficultés,
  - Être vigilant aux situations des enfants, suggérer des améliorations et signaler les dangers et/ou urgences,
  - Assurer un soutien administratif sur demande du responsable (pointage etc).

L'agent sera placé sous la responsabilité hiérarchique du.de la Responsable du périscolaire concerné ainsi que du.de la Responsable du service Enfance-jeunesse.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien GUERET

